



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars, à 14h00 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
16 mars 2026

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 29
Pouvoirs : 0
Excusés ou absents : 0

Date d'affichage :
16 mars 2026

Etaient présents : M. GATTEFIN Christian, Mme HUBERT Nicole, M. GAUTHIER Stéphane, Mme BUREAU Stéphanie, M. JOLY Christian, Mme CLEMENT Elvire, M. BOUCHONNET Patrick, Mme THIAULT Fabienne, M. HERVE Sébastien, Mme CORT Isabelle, M. DA ROCHA Pedro, Mme FLEUREAU Aude, M. GRANGETAS Christophe, Mme PIGEAT Patricia, M. GEIGER Erick, Mme LALIBERTE Stéphanie, M. LECELLIER Pierre, Mme DUCHET Nathalie, M. OGER Patrick, Mme PEREIRA Isabelle, M. QUISFIX Alain, Mme HEMON Marie-Christine, M. PATIN Michel, Mme RAIMBAULT Brigitte, M. ROUX Philippe, M. MATEJCIC Maryan, Mme ROUSSEAU Murielle, Mme BROSSIER Sophie et M. BEHAGHEL Gabriel..

Avait donné pouvoir :

Était absent ou excusé :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme LALIBERTÉ Stéphanie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

039-2026 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

9.1.5 Divers

Monsieur GATTEFIN, Maire, invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des Adjoints au Maire.

En application de l'article L 2122-4 et de l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe conformément à la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

L'ordre de présentation des candidats sur la liste victorieuse présentée pour l'élection des Adjoints, détermine l'ordre d'inscription des Adjoints au tableau.

Une seule liste est déposée :

- Mme HUBERT Nicole,
- M. GAUTHIER Stéphane,
- Mme BUREAU Stéphanie,
- M. JOLY Christian,
- Mme CLEMENT Elvire,
- M. BOUCHONNET Patrick,
- Mme THIAULT Fabienne

Le Conseil Municipal procède à l'élection à bulletin secret.

Nombre de votants : 29

Bulletins nuls : 2

Bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 24

Sont proclamés élus adjoints au Maire :

- 1^{ère} adjointe : Mme HUBERT Nicole
- 2^{ème} adjoint : M. GAUTHIER Stéphane
- 3^{ème} adjointe : Mme BUREAU Stéphanie
- 4^{ème} adjoint : M. JOLY Christian
- 5^{ème} adjointe : Mme CLEMENT Elvire
- 6^{ème} adjoint : M. BOUCHONNET Patrick
- 7^{ème} adjointe : Mme THIAULT Fabienne

Le Maire,

Christian GATTEFIN

La secrétaire de Séance,

Stéphanie LALIBERTÉ

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 21 / Mars / 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>